

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ID : 007-240700302-20251215-C\_202512\_149-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

**N°C-202512-149**

Du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Rosières, sous la présidence de Monsieur GONTIER Philippe, Président.

Etaient présents :

WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean Marc, PLANET Olivier, ROUSTANG Yves, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, MOZZATTI Albert, GOUBE Julien, COULANGE François, ROMEDENNE Séverine, AUDIBERT François, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : WALDSCHMIDT Pascal (pouvoir de LASTELLA Carole), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PLANET Olivier (pouvoir de LACOUR Gladie), CARRIER Martine (pouvoir de LAPORTE Jean-Pierre), MAZILLE Didier (pouvoir de GALLET Françoise), COULANGE François (pouvoir de DUCLOUX Sébastien).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 32 Pouvoir : 6

Date de la convocation 9 décembre 2025

A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean-Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : SMAM : DESIGNATION DES DELEGUES**

Le Président indique que suite à la nouvelle composition du conseil municipal de Planzolles, il y a une demande de changement de délégués au SMAM, il convient de remplacer, Fabrice NICOLAS par Agata DAVION comme titulaire et proposer comme suppléante Séverine ROMEDENNE. Il y a également une démission pour la commune de Rosières, celle de Régine LEMESRE. Il faut donc désigner un titulaire et se porte candidat Francis CHABANE.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des candidats pour compléter la liste des suppléants. Se porte candidat Gabriel PIC.

Le Conseil Communautaire,

Oui l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Désigner** Agata DAVION et Francis CHABANE comme délégués titulaires au SMAM,

**Désigner** Séverine ROMEDENNE et Gabriel PIC comme délégués suppléants,

**Charger** le Président de la mise en œuvre de la présente décision.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.**

Philippe GONTIER

Président

Jean-Marc DEYDIER BASTIDE Jean-Marc

Secrétaire de séance

